

JUSTICE I CRASH DU RIO-PARIS : AIRBUS ET AIRFRANCE RENVOYÉES DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

mercredi 12 mai 2021, par [Thémis](#)

Le 1er juin 2009, un avion Airbus de la compagnie AirFrance reliant Rio de Janeiro à Paris, disparaissait dans l'Atlantique avec 228 personnes à bord.

En septembre 2019, un non-lieu avait été rendu en faveur d'AirFrance et d'Airbus. En effet, alors qu'en première instance de la procédure d'instruction le Procureur avait requis le renvoi d'Airbus et non d'Air France, les juges d'instruction avaient décidé de ne renvoyer ni Airbus ni Air France devant le tribunal correctionnel. Les magistrats instructeurs ne considéraient pas les deux entreprises comme responsables, même indirectement, de la catastrophe, et ne s'en tenaient qu'à la faute des pilotes.

Les parties civiles, dont la FENVAC et l'Association des familles des victimes Entraide et Solidarité AF447, avaient alors immédiatement relevé appel. Ce n'est que le 4 mars 2021 qu'a pu se tenir l'audience d'appel devant la Chambre de l'Instruction. L'Avocat Général, qui représente le ministère public dans cette procédure d'appel, avait, contrairement au Procureur en première instance, requis le renvoi d'Airbus et d'Air France. Il reprochait à ces derniers leur responsabilité indirecte en raison de l'insuffisance d'information et de formation de la part d'Air France à ses équipages.

Aujourd'hui, nous apprenons que la Chambre de l'instruction a suivi les réquisitions de l'Avocat Général et renvoyé Airbus et Air France devant le Tribunal correctionnel pour homicides involontaires.

Airbus a d'ores et déjà fait savoir qu'elle allait former un pourvoi en cassation. Pour rappel, un tel recours n'empêche pas l'exécution de la décision de la Cour d'Appel et ne pourra être recevable que si par exemple une erreur de procédure est invoquée, la Cour de Cassation ne jugeant qu'en droit et non en fait.

Cette décision arrive 12 ans après le drame. 12 ans que les familles des victimes attendaient leur espoir qu'un procès se tienne, où deux goliaths de l'économie française auraient à répondre de leur responsabilité dans la survenance de cette catastrophe. C'est désormais chose faite.

Pour reprendre les mots de notre avocat, Me Busy, interrogé par France Info, cette décision est "*un immense soulagement pour les familles de victimes*", qui vont enfin pouvoir "*entendre Airbus et Air France s'expliquer et répondre aux questions posées*".

Nous saluons la décision des juges, qui arrive après un combat judiciaire acharné et éprouvant de plus d'une décennie pour les familles des victimes.